

Fiscalité et prévoyance des médecins salariés et indépendants

Les principes à connaître pour votre
prévoyance

Mardi 5 septembre 2017

Jacques Dayer Planificateur financier

Sommaire

Aperçu de la prévoyance

Prestations des trois piliers

Identifier et combler les lacunes en matière de prévoyance

Optimisations possibles à l'aide de la prévoyance

Le taux marginal d'imposition sur le revenu

Conclusion

Vue d'ensemble

Les trois piliers de la prévoyance vieillesse

Prévoyance

1^{er} pilier: prévoyance publique

But: garantie du minimum vital

Garantie par:

- Assurance vieillesse et survivants (AVS)
- Assurance-invalidité (AI)
- Prestations complémentaires (PC)

2^e pilier: prévoyance professionnelle

But: maintien du niveau de vie antérieur

Garantie par:

- Prévoyance professionnelle obligatoire (LPP)
- Assurance accidents obligatoire (LAA)
- Assurance subobligatoire

3^e pilier: prévoyance individuelle

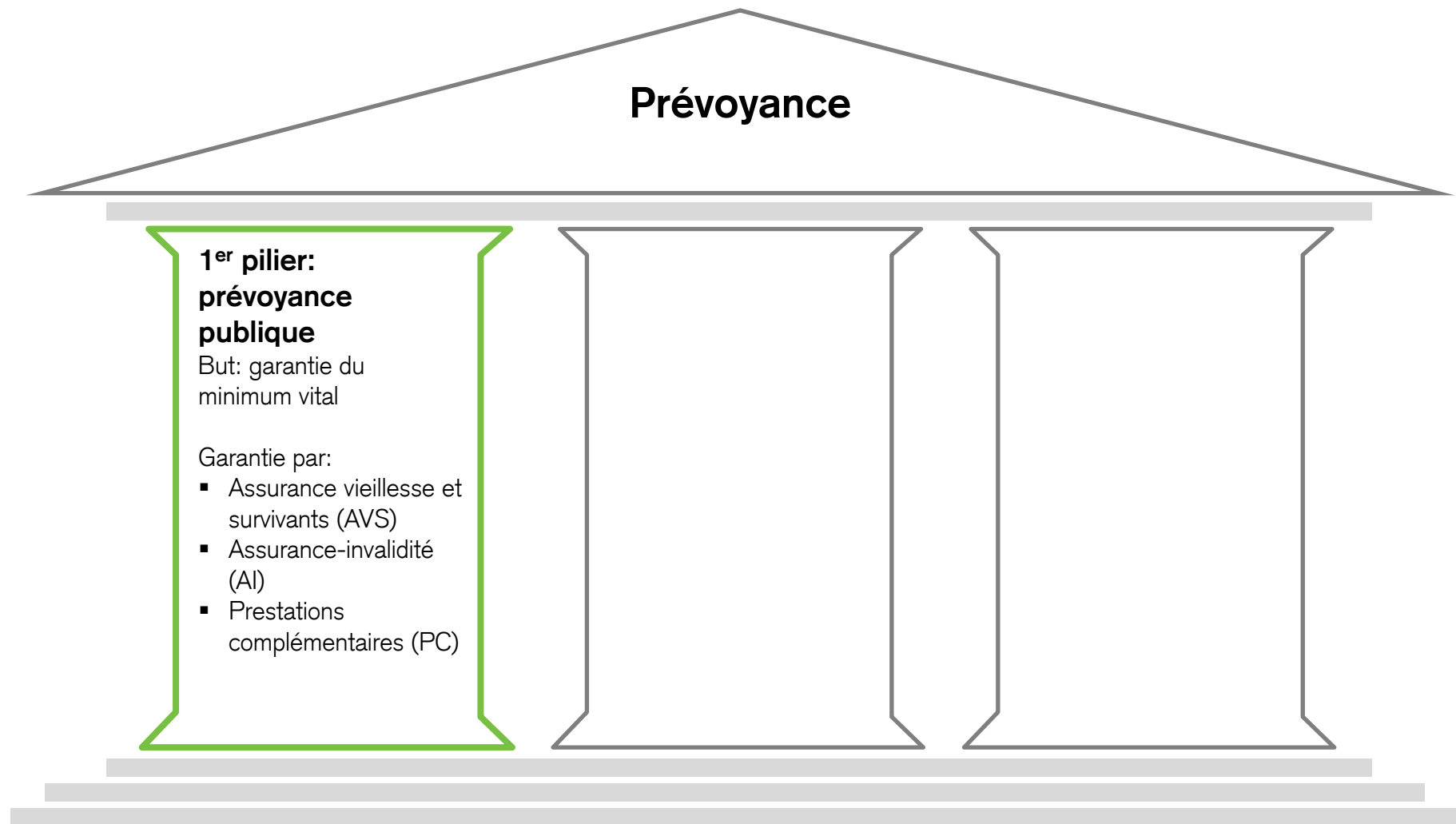
But: complément individuel

Garantie par:

- Prévoyance liée (pilier 3a)
- Prévoyance libre (pilier 3b)

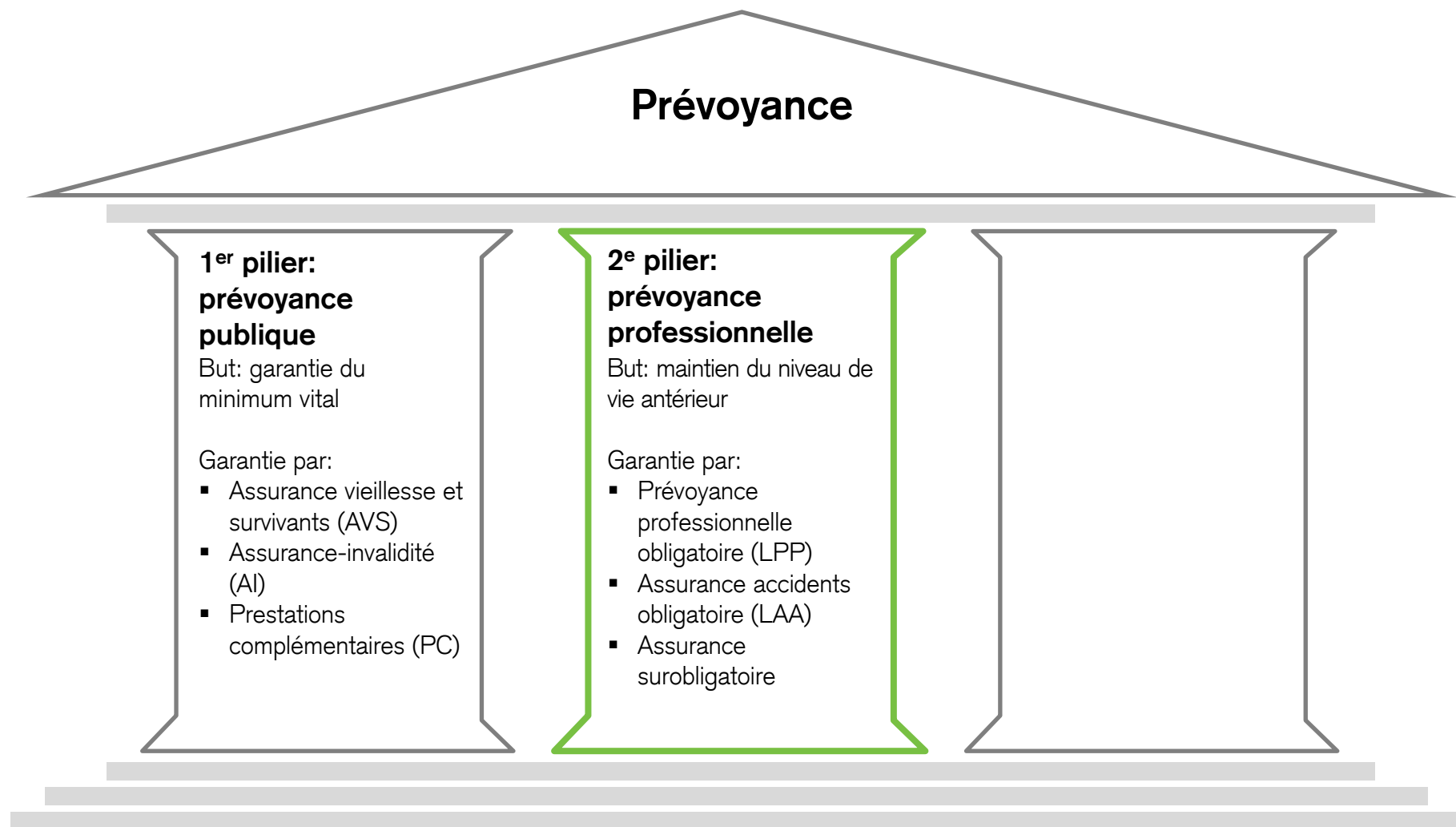
Vue d'ensemble

Les trois piliers de la prévoyance vieillesse



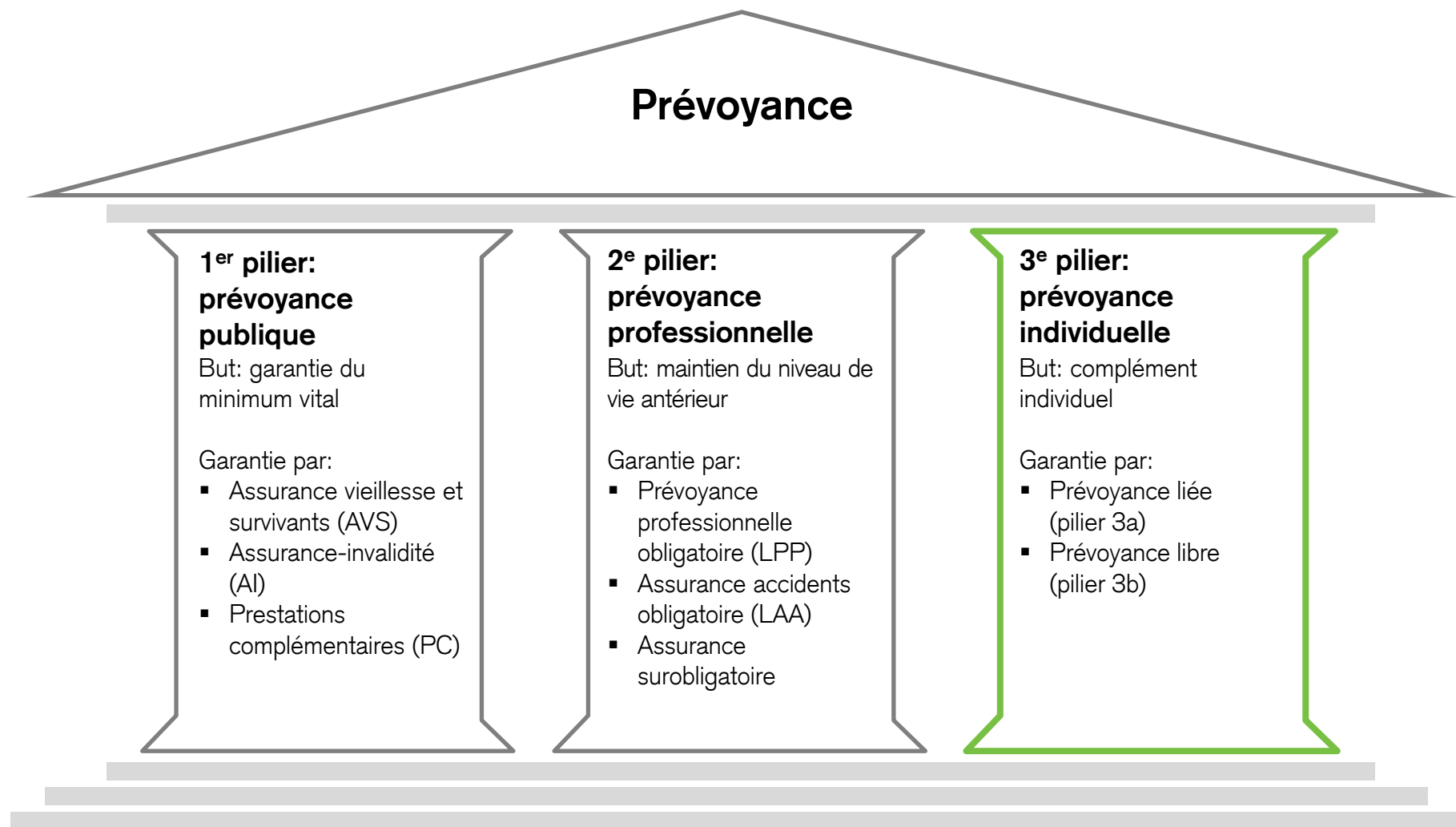
Vue d'ensemble

Les trois piliers de la prévoyance vieillesse



Vue d'ensemble

Les trois piliers de la prévoyance vieillesse



Sommaire

Aperçu de la prévoyance

Prestations des trois piliers

Identifier et combler les lacunes en matière de prévoyance

Optimisations possibles à l'aide de la prévoyance

Le taux marginal d'imposition sur le revenu

Conclusion



Quelles sont les prestations du 1^{er} pilier?

Rente AVS annuelle maximale

Personnes non mariées	28'200 CHF
Couples mariés	42'300 CHF

Rente AI annuelle maximale

Personnes assurées	28'200 CHF
Enfant	11'280 CHF

Rente de veuve/veuf

Veuve/veuf	22'560 CHF
Orphelin	11'280 CHF

Ces prestations sont conditionnées à une durée de cotisation complète, sans lacune

Les années de cotisation manquantes peuvent être compensées de la manière suivante:

- rattrapage des cotisations manquantes, en remontant à cinq ans au maximum
- bonifications pour tâches éducatives ou tâches d'assistance
- années de jeunesse



Quelles sont les prestations du 2^e pilier?

Objectif du 2^e pilier (LPP)

- Maintien du niveau de vie antérieur

Personnes assurées

- Indépendant = facultatif
- Salarié > 3 mois = obligatoire

Prévoyance obligatoire (min. LPP) et sur-obligatoire

- Seuil d'entrée : CHF 21'150
- Salaire assuré : CHF 59'925 ou plus...
- Cotisations épargne : 7/10/15/18 ou plus...
- Couverture risque (décès/invalidité) : rente d'invalidé/de conjoint et d'enfant
- Prestation de retraite : rente ou capital



Quelles sont les prestations du 3^e pilier?

Prestations du pilier 3a

Les prestations du 3^e pilier dépendent des versements effectués et du rendement (prestations individuelles)

Montants maximaux pilier 3a

Les versements dans le pilier 3a sont facultatifs et exonérés d'impôts

- Montants maximaux 2017 pour les actifs avec 2^e pilier: 6'768 CHF
- Montants maximaux 2017 pour les actifs sans 2^e pilier: 20% du revenu net provenant d'une activité lucrative (au max. 33'840 CHF)

Formes d'épargne du pilier 3b

Formes d'épargne possibles du pilier 3b

- Compte
- Titres
- Assurance-vie

Sommaire

Aperçu de la prévoyance

Prestations des trois piliers

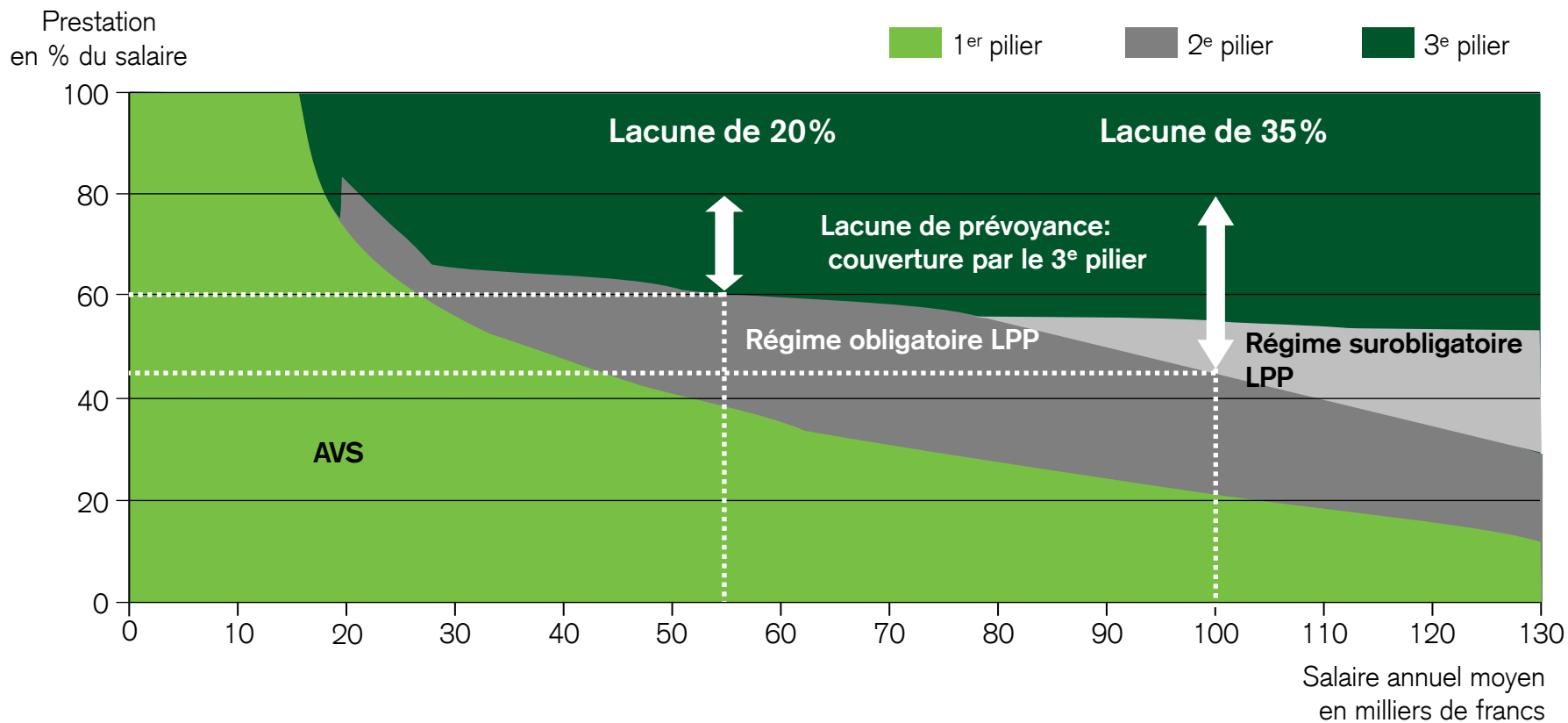
Identifier et combler les lacunes en matière de prévoyance

Optimisations possibles à l'aide de la prévoyance

Le taux marginal d'imposition sur le revenu

Conclusion

Comment les lacunes de prévoyance se produisent-elles?



► Plus le salaire annuel moyen est élevé, plus la lacune de prévoyance est importante

Comment savoir si j'ai des lacunes de prévoyance?

AVS/AI

Commandez un extrait de votre compte individuel auprès de l'AVS ou un calcul anticipé de la rente auprès de la caisse de compensation de l'AVS

Caisse de pension

Comparaison de votre salaire actuel avec les prestations énoncées sur le certificat d'assurance de la caisse de pension

Comment combler les lacunes de prévoyance?

Rachats dans la caisse de pension

- Avantages fiscaux
- Amélioration des prestations de la caisse de pension

Épargne dans le cadre du pilier 3a (prévoyance liée)

- Avantages fiscaux
- Prévoyance individuelle permettant de compléter les prestations des 1^{er} et 2^e piliers

Épargne dans le cadre du pilier 3b (prévoyance libre)

- Flexible
- Prévoyance individuelle permettant de compléter les prestations des 1^{er} et 2^e piliers
- Aucune restriction au niveau du choix des placements

Sommaire

Aperçu de la prévoyance

Prestations des trois piliers

Identifier et combler les lacunes en matière de prévoyance

Optimisations possibles à l'aide de la prévoyance

Le taux marginal d'imposition sur le revenu

Conclusion

Prévoyance

Un sujet plus que jamais d'actualité

Désagréable aussi pour les rentiers

Caisses de pension – Le 2^e pilier souffre des pertes liées à la crise financière

Les grandes caisses perdent encore plus

Les caisses de pension dans la pente descendante

Caisses de pension

8000 francs de moins pour chacun

Les caisses de pension sans filet de protection: nerfs à vif, stratégies de placement à revoir, assainissements nécessaires

Caisses de pension: des pertes à la mesure des gains passés

Trimestre noir pour les caisses de pension suisses

Les caisses de pension perdent 2000 millions

Les personnes âgées pillent les caisses de pension:

Sauve qui peut!

Les employés vont trinquer, les rentiers s'en sortent mieux

Droit d'urgence aussi dans le 2^e pilier

La prévoyance «classique» de l'indépendant

Situation

Monsieur et Madame 50 ans, travaillent dans leur cabinet, 2 enfants à charge

- Revenu global : CHF 400'000 dont une grande partie générée par l'activité de Monsieur
- Casse de pension :
 - Madame affiliée selon le minimum LPP : salaire assuré CHF 59'625
 - Monsieur : aucune caisse de pension, mais des couvertures suffisantes en cas de décès et un grand pilier 3a (cotisations maximales : CHF 33'840)

Constatations

- Concentration des revenus sur une personne
- Mauvaises couvertures en cas d'invalidité
- Fiscalité sur le revenu lourde : possibilités d'optimiser la situation (3ème pilier, forme juridique de l'entreprise)

La prévoyance «classique» de l'indépendant

Pistes de réflexion en lien avec la prévoyance

1. Affiliation de Monsieur au 2ème pilier de Madame (minimum LPP) => pas intéressant
2. Affiliation de Monsieur et Madame dans un plan cadre => intéressant mais attention au respect des principes de collectivité et d'égalité de traitement
3. Affiliation de Monsieur (indépendant) et Madame (employée) au plan de l'association professionnelle : exemple PAT/BVG

Les solutions 2 et 3 permettent :

- d'assurer un revenu adéquat en cas d'invalidité et de décès
- d'effectuer des rachats d'années d'assurance fiscalement déductibles

Comment naissent les lacunes de rachat ?

1. Années de cotisation manquantes du fait d'une entrée tardive dans la caisse de pension
2. Augmentations de salaire
3. Développement de la caisse de pension (amélioration du plan)
4. Option de rachat de réductions de rente en cas de retraite anticipée

Sommaire

Aperçu de la prévoyance

Prestations des trois piliers

Identifier et combler les lacunes en matière de prévoyance

Optimisations possibles à l'aide de la prévoyance

Le taux marginal d'imposition sur le revenu

Conclusion

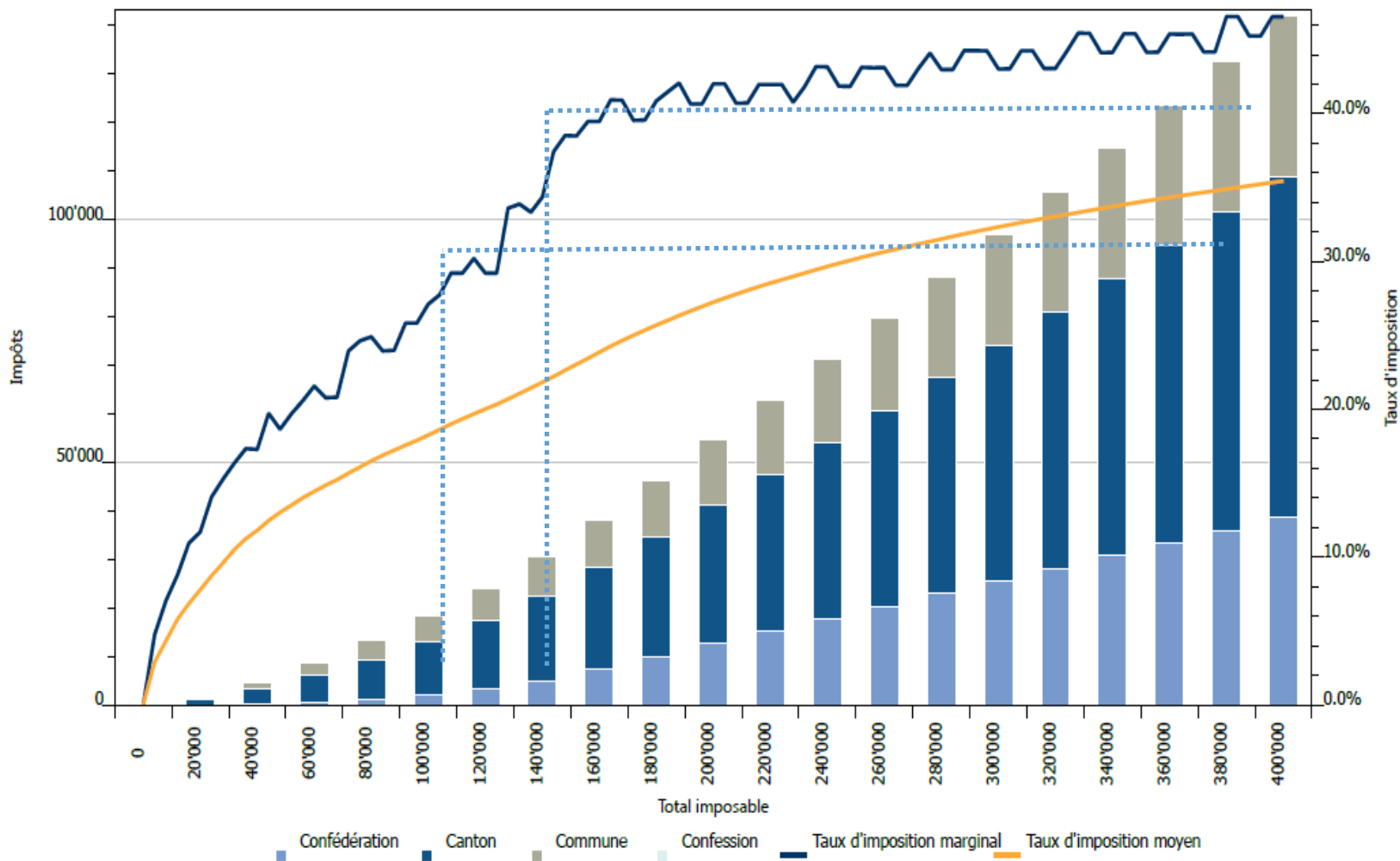
Le taux d'imposition marginal sur le revenu

Couple marié habitant la commune de Vevey

Revenu imposable	140'000 CHF	Taux moyen 16.1%
Charge fiscale sur le revenu	30'556 CHF	

Revenu imposable	141'000 CHF	
Charge fiscale sur le revenu	30'912 CHF	Taux marginal 35.6%
Taxation des derniers 1'000 CHF	356 CHF	

Le taux d'imposition marginal sur le revenu



Aspects fiscaux

Montants des rachats déductibles du revenu imposable

Produit des placements exonéré d'impôt

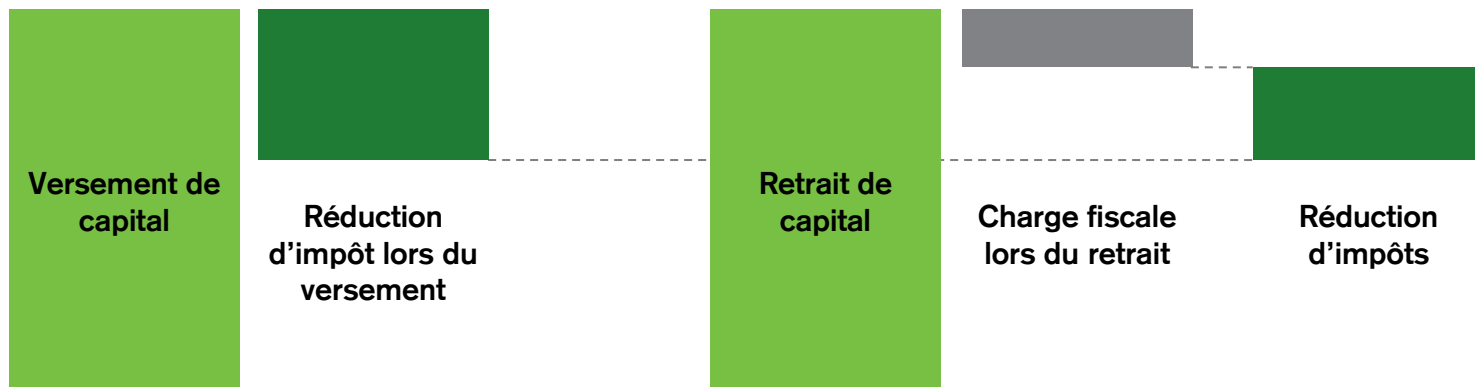
Pas d'impôt sur la fortune

Prestations en capital imposées à un taux réduit

Service de la rente imposé avec les autres revenus

Aucun retrait de capital pendant les trois années suivant un rachat (règle des trois ans)

Limitation des rachats pour les personnes arrivant de l'étranger (5 ans; 20% du salaire assuré)



Autres possibilités d'optimisation

Retrait échelonné du capital de prévoyance

1. Retrait échelonné des capitaux de prévoyance du 2e pilier et du pilier 3a

2. Retraits anticipés au titre de l'encouragement à la propriété du logement

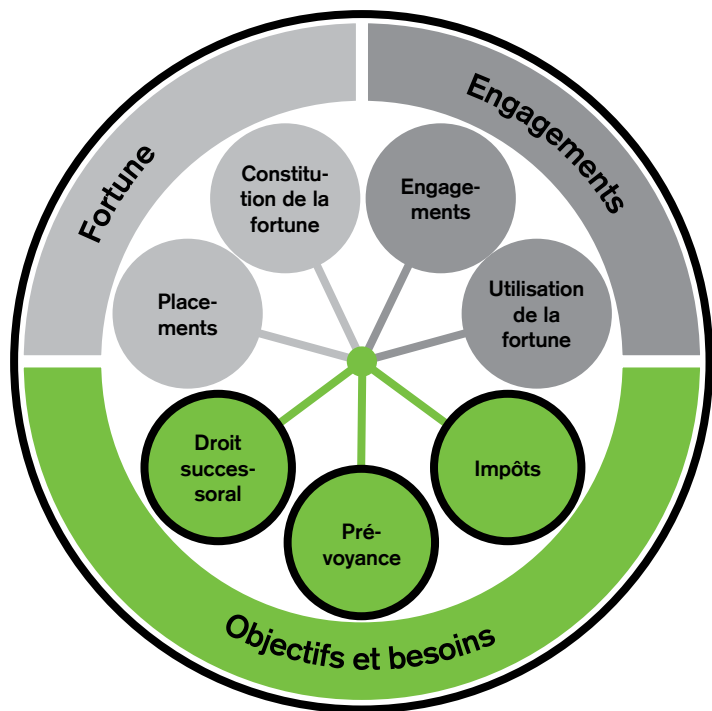
3. Retraite partielle

4. Mise en œuvre du cas de libre passage

Notre processus de conseil

Une vision globale de la situation financière est essentielle

Planification patrimoniale



Analyse globale de votre situation personnelle et financière

Planification financière

Une base solide pour une optimisation durable des valeurs patrimoniales

- Bilan financier
- Evolution de votre situation personnelle et professionnelle

Conseil en prévoyance

Créer une prévoyance sûre et structurée

- Analyse et optimisation de la situation en matière de prévoyance
- Planification du départ à la retraite

Conseil fiscal

Vision d'ensemble pour bénéficier d'opportunités en matière fiscale

- Analyse de la situation fiscale personnelle, familiale et d'entreprise
- Optimisation de la situation fiscale

Conseil successoral

Planification de la transmission de la fortune

- Analyse et règlement de la situation matrimoniale et successorale
- Dispositions dans le cadre du nouveau droit de la protection de l'enfant et de l'adulte